

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 avril 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-03-17

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-septième jour du mois de mars de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2014-03-105

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 17 mars 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER:

- 4.6 Soirée vins et fromages des Chevaliers de Colomb.**
- 4.7 Demande de contribution pour le Relais pour la vie.**
- 5.9 Avis de présentation du règlement 266-2014.**
- 5.10 Avis de présentation du règlement 267-2014.**
- 8.2 Résolution pour autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour les plans et devis de la phase II de la rue Pelchat.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-106

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 mars 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 mars 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-03-107

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES D'OMNIBUS RÉGION D'ACTON ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART.

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Ville d'Acton Vale accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2014;

Que la Ville d'Acton Vale approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2014 de TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 282 949.00 \$;

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année d'opération 2014 soit :

110,00 \$	carte de 40 déplacements locaux (2,75 \$/unité)
65,00 \$	carte de 20 déplacements locaux (3,25 \$/unité)
32,50 \$	carte de 10 déplacements locaux (3,25 \$/unité)
3,50 \$	déplacements locaux à l'unité
10,00 \$	déplacements extérieurs à l'unité
1,50 \$	par enfant de 0 à 11 ans déplacements locaux à l'unité
3,50 \$	par enfant de 0 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité.

* Les enfants de 0 à 11 ans doivent obligatoirement être accompagnés par une personne responsable d'âge d'au moins 14 ans et qui est capable de prendre en charge la responsabilité de l'enfant. Dans tous les cas d'accompagnateur obligatoire, la place de l'accompagnateur est assurée dans le véhicule dès la réservation et l'accompagnateur n'a pas à défrayer le coût du passage. Le ratio par groupe d'enfants a été déterminé en fonction de ceux déjà en vigueur dans les garderies en milieu familial soit : 1 accompagnateur obligatoire pour 6 enfants ou 2 accompagnateurs obligatoires pour 9 enfants. Tout autre accompagnateur devra défrayer les coûts de ses déplacements qui seront en vigueur lors du déplacement.

Que la Ville d'Acton Vale autorise à même le poste budgétaire 02-370-00-970 le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 22 013.94 \$ pour l'année d'opération 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-108

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 8 juin 2014, pour une 7^e année, une randonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton afin d'amasser plus de 20 000 \$;

Attendu que la Fondation demande à la Ville de commanditer un ou plusieurs cyclistes au coût de 250 \$ chacun pour une bannière à l'image de la Ville apposée sur le vélo d'un cycliste, de fournir l'eau et l'accès à des toilettes lors du passage des cyclistes dans la municipalité;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton répartie comme suit :

250 \$ à titre de commandite pour la participation d'un cycliste;

100 \$ à titre de contribution pour l'accueil des participants par la fourniture de l'eau;

D'autoriser l'accès aux toilettes situées au parc Donald-Martin, au parc Saint-André ainsi qu'à l'aire de repos située près de la piste cyclable (arrière de la Coopérative Bonemine);

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-109

CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT – SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne annuelle de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-110

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE.

Attendu que l'organisme La Clé sur la Porte de Saint-Hyacinthe vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale ainsi que leurs enfants;

Attendu qu'environ 100 femmes et autant d'enfants sont hébergés chaque année pour des séjours variant de quelques jours à quelques mois;

Attendu que cet organisme offre, à toute heure du jour ou de la nuit, un service d'écoute, soit en personne ou au téléphone, pour informer les femmes de leurs droits ou des ressources disponibles, les écouter et les soutenir dans leurs démarches médicales, juridiques et économiques;

Attendu que ces services sont gratuits et qu'une aide financière de la ville est sollicitée;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation La Clé sur la Porte à titre d'appui financier à cet organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-111

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET « LA FAMILLE A DE L'AVENIR ».

Attendu que madame Paméla Bonneau s'est inscrite au concours « *La famille a de l'avenir* » pour courir la chance de gagner l'un des trois prix de 10 000 \$ afin de réaliser un projet pour la municipalité;

Attendu que le projet présenté est d'adapter le parc Donald Martin aux jeunes familles, soit par la construction de parasols permanents pour l'ensemble des tables à proximité de l'aire des jeux d'eau, l'ajout de places assises à l'ombre à proximité des jeux d'eau, des places supplémentaires près des modules de jeux, la construction d'une aire de dîner familiale, à l'abri du soleil, rénovation des toilettes près des jeux d'eau pour y ajouter des cabines pour permettre aux familles de se changer;

Attendu que madame Paméla Bonneau demande l'appui et la collaboration de la Ville d'Acton Vale à sa participation au concours « *La famille a de l'avenir* » ;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne son appui et sa collaboration à madame Paméla Bonneau pour sa participation au concours « *La famille a de l'avenir* »;

Que la Ville se garde un droit de regard sur les installations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-112

INVITATION À LA 21^e DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 110 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chevaliers de Colomb – Conseil 2825-14 Acton Vale, pour l'achat de deux (2) billets au coût de 55.00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 5 avril 2014, au Centre Communautaire d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs2014-03-113

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE CONTRIBUTION POUR LE RELAIS POUR LA VIE.

Attendu que le Relais pour la Vie tiendra sa marche de l'espoir le 30 mai prochain au parc Donald Martin;

Attendu que le coût d'inscription est de 1 100 \$ pour une équipe de 10 participants;

Attendu que la Ville tient à former une équipe pour participer à cette marche de l'espoir;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser un montant de 500 \$ à titre de contribution pour l'équipe qui représentera la Ville, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Relais pour la Vie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense.

Rs.2014-03-114

DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON ET ACCEPTATION AINSI QUE DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 à la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton pour la présentation de sa 17^e édition, qui aura lieu les 4, 5 et 6 juillet 2014;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-115

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME JOANNE JOANNETTE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la Foire Agroalimentaire aura lieu les 4, 5 et 6 juillet 2014 au parc Donald Martin;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser Mme Joanne Joannette à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la Foire Agroalimentaire les 4, 5 et 6 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-116

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON POUR RÉDIGER UN PROJET DE RÉGLEMENT VISANT À CONTRÔLER OU ENCADRER L'UTILISATION DES CONTENEURS DE RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS.

Attendu que les membres du conseil de la MRC d'Acton veulent contrôler ou encadrer l'utilisation des conteneurs de récupération de vêtements sur le territoire;

Attendu que l'objectif des membres du conseil de la MRC d'Acton est de limiter la venue des conteneurs d'organismes de l'extérieur, parfois d'intérêts privés, qui soutirent des revenus importants au centre de bénévolat;

Attendu qu'il y aurait lieu d'adopter un projet de règlement en ce sens, soit par une modification au règlement de zonage;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De mandater la MRC d'Acton pour rédiger un projet de règlement pour contrôler ou encadrer l'utilisation des conteneurs de récupération de vêtements sur le territoire, par une modification au règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-117

DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC- RECONSTRUCTION DES FEUX DE CIRCULATION.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a rencontré le Ministère des Transports relativement aux feux de circulation à l'intersection des rues d'Acton (route 116) et de Roxton (route 139), le 5 mars dernier;

Attendu que le MTQ confirme la reconstruction et la reprise de la gestion des feux de signalisation à cette dite intersection ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage à effectuer la construction des trottoirs prévus à cet endroit, et aider dans le processus de la gestion des accès selon les emprises du MTQ ;

Attendu que la Ville s'engage à défrayer les coûts pour l'installation du signal sonore;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale et/ou le maire à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'entente à intervenir avec le Ministère des Transports pour la reconstruction des feux de signalisation avec l'installation d'un signal sonore, à l'intersection des rues d'Acton (route 116) et de Roxton (route 139);

Que la Ville défraye les coûts relatifs à l'installation du signal sonore.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-118

GESTION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite que le bureau d'information touristique, situé à l'intérieur des locaux de la gare du Grand-Tronc, soit ouvert durant toute l'année;

Attendu qu'à cet égard, la Ville d'Acton Vale a offert à la Chambre de commerce de la région d'Acton d'occuper les locaux de la gare du Grand-Tronc et de devenir la gestionnaire dudit bureau;

Attendu la réception d'une proposition de la Chambre de commerce de la région d'Acton;

Attendu que les parties en sont venues à une entente et qu'il y a lieu de désigner les signataires du protocole d'entente qui spécifiera les clauses et conditions convenues;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 12 500 \$ pour 2014, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Chambre de commerce de la région d'Acton pour la gestion du bureau touristique situé dans la Gare du Grand-Tronc à Acton Vale pour 2014;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Chambre de commerce de la région d'Acton, ledit protocole d'entente spécifiant les clauses et conditions convenues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-119

ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-2014.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 03 février 2014, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg 264-2014 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UMQ POUR REQUÉRIR LES SERVICES D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR SES EMPLOYÉS.

Attendu que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

Attendu qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal (ou du conseil d'administration de l'organisme municipal), les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Attendu que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

Attendu que lors de sa réunion du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la municipalité d'Acton Vale;

Attendu que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement dans les prochains jours afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, ou de la manière d'accéder à ces informations;

Attendu qu'en vertu de la Loi, la municipalité d'Acton Vale est réputé(e) s'être joint(e) au regroupement et au contrat;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la municipalité d'Acton Vale confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} juin 2014;

QUE la municipalité d'Acton Vale s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la municipalité d'Acton Vale s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Suite à des discussions concernant le règlement 257-2013 relatif à la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Blanchard et ses branches 1 et 2;

Attendu qu'il y aurait lieu d'abroger ce dernier afin d'y apporter une modification à l'article 5 « perception »;

Le conseiller Patrice Dumont donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 266-2014 pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Blanchard et ses branches 1 et 2, abrogeant le règlement 257-2013.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Suite à des discussions concernant le règlement 258-2013 relatif à la répartition des dépenses, relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Viens;

Attendu qu'il y aurait lieu d'abroger ce dernier afin d'y apporter une modification à l'article 5 « perception »;

Le conseiller Bruno Lavallée donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 267-2014 pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Viens, abrogeant le règlement 258-2013.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-03-121

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2014-03-089.

Attendu qu'il y a lieu de modifier les montants d'inscription pour les formations 2014 de la COMAQ prévus à la résolution portant le numéro 2014-03-089;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Pour la formation « Communiquer pour vendre une idée », soit un montant de **815 \$ plus taxes** au lieu de 845 \$;

Pour la formation « Leadership mobilisateur », soit un montant de **515 \$, plus taxes** au lieu de 353 \$;

Pour la formation « Les règlements d'emprunt », soit un montant de 415 \$, **plus taxes**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-122

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PHASE II DE LA RUE PELCHAT.

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis et autres travaux connexes pour la phase II de la rue Pelchat;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres des services professionnels;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, sur invitation, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie, pour la préparation des plans et devis et autres travaux connexes la phase II de la rue Pelchat;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Expérience et qualification de la firme | 25 points |
| 2. Expérience du chargé de projet | 30 points |
| 3. L'équipe de travail et la qualité du personnel de relève et de l'organigramme | 20 points |
| 4. Qualité de l'offre de services et échéancier de réalisation | 10 points |
| 5. Compréhension du mandat | 10 points |
| 6. Assurance qualité | 5 points |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-123

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE — BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES ».

Considérant que les demandes d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications se font maintenant en ligne;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications exige pour l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* une résolution municipale désignant le responsable de la bibliothèque, madame Sophia Bédard, comme personne — contact pour déposer cette demande;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu que la Ville d'Acton Vale autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et de désigner madame Nathalie Ouellet, directrice générale comme mandataire aux fins de ce projet et madame Sophia Bédard comme personne-contact.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-124

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BORDURES MOULÉES EN PLACE POUR LA RUE PELCHAT ET LE CROISSANT CHEVANELLE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des **soumissions, par voie d'appel d'offres,** pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place pour la rue Pelchat et le croissant Chevanelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-125

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'INTERRUPTEUR DE TRANSFERT À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.

Attendu que la Ville a procédé, le 17 mars 2014 à 14 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour les travaux de remplacement de l'interrupteur de transfert à l'usine de production d'eau potable;

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-Yves Lavoie, ingénieur chez EXP;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 25 254.26 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour les travaux de remplacement de l'interrupteur de transfert à l'usine de production d'eau potable;

De financer cette dépense à même la taxe d'accise;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Paul Savard inc. au coût de 25 254.26 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

Mme Marjolaine Loiselle	<ul style="list-style-type: none">• Demande si l'avis de motion concerne le cours d'eau Viens?• Demande s'il y a eu des discussions suite à la réception de sa correspondance.
-------------------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-sept minutes (20;17).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date